



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS DE
VACANCES D'HIVER / PRINTEMPS / ETE 2023 A
LA MONTAGNE POUR LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT N°2 :
SEJOURS DE PRINTEMPS 2023, PASSE AVEC
LA SOCIETE ASSOCIATION VACANCES
VOYAGES LOISIRS**

**DÉCISION N° DM-22-257
EN DATE DU 07 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur BOAMP le 05 avril 2022 relatif à l'organisation de séjours de vacances d'hiver / printemps / été 2023 à la montagne pour les enfants et les adolescents vincennois ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société Association Vacances Voyages Loisirs, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 : Séjours de printemps 2023 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Association Vacances Voyages Loisirs, sise 39, avenue Henri Barbusse 94400 VITRY-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Emmanuel FRANTZ, le marché d'organisation de séjours de vacances d'hiver / printemps / été 2023 à la montagne pour les enfants et les adolescents vincennois, du lot n°2 : Séjours de printemps 2023.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants et/ou de quantités minimum, et avec un maximum en quantité de 90 enfants.

Les prix applicables sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

La durée du séjour est fixée du samedi 22 au samedi 29 avril 2023.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220707-lmc1H9873H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/07/2022
Date de Publication : 07/07/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220707-lmc1H9873H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/07/2022
Date de Publication : 07/07/2022